



Concept "SSIP-Seeland"

Version du 16.11.2016 – Les décisions clefs du Conseil municipal de Bienne et de l'association seeland.biel/bienne, qui réunissent les périmètres des POIAS de Lyss et de Bienne en un périmètre Seeland sur la base des critères du présent concept.

Contenu

1. Buts et objectifs de ce concept.....	1
2. Bases du contrat de prestation.....	1
3. SSIP – Le service spécialisé pour l'insertion professionnelle à Bienne	2
4. Du SSIP plus au SSIP Seeland.....	5
5. Financement	6
6. Programme d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)	7
7. Fonctionnement opérationnel – Processus et répartition du travail	9
8. Controlling et Reporting.....	10
9. Contenu, état du travail conceptuel, coordonnées	11

1. Buts et objectifs de ce concept

Ce concept explique les raisons pour lesquelles un « SSIP Seeland » (SSIP = Service spécialisé pour l'insertion professionnelle) est construit, son fonctionnement et son financement. Le concept montre les relations complexes qu'entretiennent le canton, la commune-siège (Bienne), les partenaires stratégiques, les communes du périmètre, et les entreprises proposant des mesures d'intégration. C'est pensé comme une partie intégrante du contrat de prestation entre la commune-siège (Bienne) et les autorités responsables du périmètre. De même, la fonction opérationnelle du SSIP Seeland est discutée, car ce domaine est en perpétuelle évolution, sans pour autant que le concept s'adapte continuellement. C'est pourquoi ce concept entre les partenaires de contrat et le canton doit offrir la sécurité et la clarté du fonctionnement et des interactions et éclairer les aspects principaux.

2. Bases du contrat de prestation

Les bases de ce contrat de prestation sont les lois cantonales sur l'aide sociale et l'insertion professionnelle. Elles sont en particulier basées sur les points suivants:

- Programme d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) – Programme de pilotage détaillé (Juin 2016). Valable dès 2017, annexes incluses – respectivement chaque version actuelle du concept cantonal POIAS.

De plus, les contrats entre le canton et Bienne comme partenaire stratégique se construisent sur les bases des activités des partenaires stratégiques du canton:

- Les contrats-cadre POIAS entre le canton de Berne (SAP= Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale) et la ville de Bienne.
- Eventuellement le contrat de prestation annuel POIAS entre le canton de Berne (SAP) et la ville de Bienne.

3. SSIP – Le service spécialisé pour l’insertion professionnelle à Bienne

Après que le SSIP ait bénéficié jusqu’en 2015 d’un financement mixte (ressource en personnel et financière par le crédit POIAS, par le budget de la ville et par la compensation des charges de l’aide sociale), les directives politiques suivantes ont été appliquées dès 2016 :

- Séparation des finances et des tâches (Les tâches des services sociaux qui étaient jusqu’à fin 2015 effectuées par le SSIP doivent à nouveau être effectuées par les services sociaux).
- Financement du SSIP par le crédit POIAS sans coût supplémentaire (clarification, placement, suivi, module individuel, coaching, et montant forfaitaire de coordination a entraîné la réduction de la situation au niveau du personnel par rapport à 2015 en maintenant un nombre de mandat identique.

Depuis 2016, le SSIP Bienne est ainsi réorganisé sous le titre SSIP Plus. Ci-dessous, en bref, les points essentiels de son fonctionnement (tiré de la brève description "SSIP Plus - Mission et prestation").

Mission:

Le service spécialisé de l’insertion professionnelle (SSIP) est le partenaire stratégique de la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne et remplit en tant que tel des tâches spécifiques, dans le cadre du concept POIAS, dans son périmètre défini. Il s’agit de garantir des places d’occupation et d’intégration pour les bénéficiaires de l’aide sociale. Le SSIP veille ainsi à garantir des places différenciées, coordonnées ainsi qu’un nombre suffisant de places d’intégration au travail.

Concrètement, le SSIP examine les places et fournit lui-même des prestations (EPSM) dans le domaine des mesures d’occupation et d’insertion pour les bénéficiaires des services sociaux pour les communes affiliées.

Le SSIP a comme but, sur la base de mandats, d’assigner des personnes dans un processus de travail ou de formation et/ ou de les diriger vers des mesures d’insertion sociale. A cet effet, le SSIP travaille avec une attitude professionnelle positive et d’après les principes de base du travail social. Il est également connecté avec de nombreux partenaires. Le choix de ces partenaires dépend des valeurs du SSIP et de ses expériences dans le travail avec des personnes sans travail depuis longtemps et grâce à une connaissance approfondie de l’insertion des jeunes adultes.

Stratégies:

- Les bénéficiaires des services sociaux considérés avec un potentiel d’insertion professionnelle sont durablement intégrés à un processus d’insertion (respectivement à un processus économique et deviennent indépendants des prestations des services sociaux)

- Les bénéficiaires des services sociaux avec un potentiel d'insertion sociale (ou du moins provisoirement sans potentiel d'insertion professionnelles) sont intégrés durablement dans une structure sociale.
- L'organisation de l'insertion professionnelle est effective et efficiente.

Groupes cibles:

Le SSIP propose à des groupes cibles âgés de 18 à 63 ans des offres spécifiques internes et externes :

- Personnes avec un potentiel pour sortir du système :
Intégration sur le 1^{er} marché du travail avec un détachement complet ou partiel des services sociaux.
- Personnes avec potentiel d'insertion sociale:
Intégration sur le 2^{ème} marché du travail pour stabiliser la situation

Critères d'affectation

- Insertion professionnelle (IP) et perspective d'insertion professionnelle (PIP) :
 - Le potentiel d'intégration sur le marché du travail existe en principe (expériences de travail, connaissances des langues F ou A, motivation, etc..)
 - Employabilité autant élevée que possible (au moins 80%, des exceptions sont possibles)
 - Age : entre 18 et 55 ans (des exceptions sont possibles)
- Insertion sociale (IS):
 - Une motivation à un changement dans la situation sociale et/ ou professionnelle existe
 - Volonté d'intégrer une structure de jour à un taux minimum de 50%
 - La compréhension de l'allemand ou du français est possible
 - Age : Entre 18 et 63 ans
- Conditions de base pour IP/PIP et IS
 - Une assurance accident par l'assurance maladie doit exister
 - La capacité de travail doit être au minimum de 50% ; cependant, pour les IS, des cas exceptionnels peuvent être à 20% (Consultation AS DAS avec le responsable du SSIP).
 - L'autorisation de séjour doit être valable
 - La garde des enfants doit être organisée pour un temps de travail de minimum 50% pendant les heures de travail et pendant les périodes de vacances scolaires – à l'exception des inscriptions pour le projet spécial mère-enfant
 - Les conditions de logements doivent être réglées et stables
 - Si problème de dépendance existant: il doit être stable et le client est suivi par un service spécialisé
 - La situation de santé doit être stable
 - Pas d'activité indépendante
 - Les jeunes doivent avoir terminé leur scolarité obligatoire

Prestataires externes/ Organisations partenaires (voir aussi chapitre 6)

- Le SSIP travaille en collaboration avec des partenaires externes, qui disposent d'expérience dans l'intégration au travail des bénéficiaires de l'aide sociale.

- Il s'agit de mesures d'occupation et de qualification, avec des offres de structures journalières. Des services de placements et de conseils sont également proposés.
- Pour les jeunes adultes, les offres peuvent avoir comme but de les intégrer dans un système de formation. Cela se fait en collaboration avec le CM FP, le Case Management Formation Professionnelle du canton.
- Les prestataires des mesures professionnelles et sociales garantissent au SSIP de fournir des services de qualité et de poursuivre les objectifs définis.
- Une flexibilité dans les places proposées par les prestataires externes est recherchée, afin que le SSIP puisse effectuer de nouvelles dispositions dans l'année.
- Le SSIP a comme but d'exploiter le mieux possible les mesures et les programmes disponibles, afin que les programmes soient accessibles pour le plus possible de bénéficiaires de l'aide sociale.

Les prestations du SSIP (selon le concept POIAS):

- **Clarification** : Les premières étapes dans l'insertion professionnelle et sociale sont définies et les participants sont placés selon leur potentiel (triage). Une évaluation a lieu afin de définir si l'insertion professionnelle est réaliste (employabilité, aptitude au travail). La clarification peut aussi définir quelle étape est encore nécessaire afin de déterminer les mesures adéquates.
- **Clarification approfondie**: Les capacités professionnelles et les perspectives sont clarifiées. Un plan d'insertion est disponible. Les étapes suivantes sont définies.
- **Evaluation et plan d'insertion**: Après la clarification ou la clarification approfondie, une évaluation insertion et un plan d'insertion sont élaborés.
- **Attribution dans des mesures**: Cette étape suit la clarification ou la clarification approfondie pour combler les lacunes dans le profil de compétences comme par exemple permettre une formation supplémentaire et/ ou intégrer une structure journalière
- **Coaching pour les candidats**: Accompagnement intensif dans le processus de candidature et de recherche d'emploi par le SSIP (dans des modules individuels ou des séquences de conseils) pour des personnes qui ne peuvent pas, ou pas encore, être attribuées dans une mesure d'insertion.
- **Suivi dans l'engagement ou dans l'apprentissage**: Les personnes placées et les personnes leur offrant ce placement sont soutenues, pour assurer, si cela est possible, des postes permanents.
- **Rapport final avec recommandations**: Le SSIP élabore un rapport détaillé à la fin du mandat avec une description du déroulement des mesures, les conclusions des mesures, une évaluation globale des chances d'insertion, la définition du potentiel à la fin du mandat et une recommandation pour le service social.
- **... et encore**: En collaboration avec le service social affilié et les organisations partenaires, des thèmes comme une assurance de la qualité, le développement continu et la coordination entre les services sont régulièrement abordés. Le SSIP prend la tête de ce travail. Il a également des fonctions de contrôle et de pilotage.

Les prestations du service social affilié (prestations qui ne sont pas financées par le programme POIAS)

"Accompagnement" du bénéficiaire de l'aide sociale pendant sa participation à une mesure d'occupation et réalisation de bilans intermédiaires (env. 2-3 entretiens par prestataires par année/participant(-e)), coordination des cas individuels avec le SSIP et participation aux différentes réunions de coordination avec le SSIP.

4. Du SSIP plus au SSIP Seeland

Un changement va avoir lieu pour les communes du Seeland du périmètre Lysser Pools et celles du périmètre de Bienne et environ. Selon le plan régional seeland biel/bienne, elles vont être rassemblées dans un même périmètre. Il devrait ainsi y avoir un seul périmètre POIAS pour le Seeland. Bienne a été désigné comme le partenaire stratégique opérationnel du canton pour ce périmètre.

Il est ainsi prévu, qu'à partir de 2018, toutes les communes du Seeland, qui n'appartiennent pas à un autre périmètre, soient affiliées au SSIP Seeland à travers des contrats de prestations de leurs services sociaux :

Cela signifie que les services sociaux suivants pourront être représentés, pour les prestations POIAS via la ville de Bienne, -par le SSIP Seeland en tant que partenaire stratégique du canton :

- Aarberg; Bienne; Brügg; Büren an der Aare; Erlach; Ipsach; La Neuveville; Lengnau; Lyss; Nidau; Orpund; Pieterlen; Urtenen-Schönbühl.

Les communes suivantes forment aujourd'hui le périmètre POIAS de Lyss (Lysser Pool):

- *Aarberg; Arch; Barga; Bellmund; Brüttelen; Bütetgen; Bühl bei Aarberg; Büren a.A.; Diessbach bei Büren; Dotzigen; Ebsach; Erlach; Finsterhennen; Gals; Gampelen; Hagneck; Hermrigen; Ins; Ipsach; Jens; Kallnach (inkl. Niederried); Kappelen; La Neuveville; Leuzigen; Ligerz; Lüscherz; Lyss (inklusive Busswil bei B.); Mattstetten; Meienried; Merzligen; Mörigen; Müntschemier; Nods; Oberwil bei Büren; Rütli bei Büren; Siselen; Sutz-Lattrigen; Täuffeelen-Gerolfingen; Treiten; Tschugg; Twann-Tüscherz (inkl. Alfermée); Urtenen-Schönbühl; Vinelz; Walperswil; Wengi; Worben.*

Les communes suivantes forment aujourd'hui le périmètre POIAS de Bienne (SSIP Plus):
Aegerten; Bienne; Brügg; Evilard (Leubringen); Lengnau; Meinisberg; Nidau; Orpund; Pieterlen; Port; Safnern; Scheuren; Schwadernau; Studen.

En fusionnant ces deux périmètres, **le périmètre POIAS Seeland** devrait être formé.

Les services sociaux signeront pour cela un contrat de prestations, qui sera résiliable dans un délai et qui sera le contrat-cadre, avec Bienne comme partenaire stratégique du canton.

Processus de collaboration entre le SSIP Seeland, les services sociaux et les prestataires

La réorganisation du SSIPplus en SSIP Seeland se fera par des procédés actualisés et optimisés. Cela devrait se faire sans problème (effet de synergie). Les communes jusqu'à

présent partenaires de Bienne (SSIPplus) ont implanté et optimisé ces procédés en collaboration avec le SSIP 2016 (voir aussi chapitre 7).

Risques (-) et opportunités (+):

- L'accroissement du nombre de mandats, du nombre de places et de la diversité des programmes amène **une augmentation de la complexité** du financement, de la gestion et de la répartition des places (→ Degré d'utilisation des capacités à travers une attribution méthodique des places vacantes par le SSIP ; le SSIP doit attribuer sur mesure, afin que le processus d'insertion soit le plus optimal possible).
- L'extension géographique engendre **plus de flexibilité de la part des bénéficiaires de l'aide sociale** (→ Utilisation des déplacements comme moyens d'insertion qui peuvent constituer dans certains cas une séparation avec un environnement connu).
- **L'activité des collaborateurs du SSIP va**, avec l'augmentation du nombre de services sociaux participants et de prestataires externes, **devenir plus exigeante** (→ La capacité d'échange du SSIP doit être bien coordonnée et planifiée – tous les partenaires doivent collaborer à cet échange – La charge pour une coordination unique est trop grande)
- **Pour les prestataires**, l'administration du système et la **communication** entre les nombreux travailleurs sociaux des services sociaux sera **exigeante** (→ La capacité d'échange sera coordonnée et les procédures de travail liées pour construire des bases qui fonctionnent malgré beaucoup de partenaires.)
- + De la part du GEF et les services sociaux, **la séparation souhaitée entre les attributions et les programmes** sera réalisée (Modèle SSIP « Séparation des pouvoirs »)
- + Afin que cela soit cohérent, **l'attribution des bénéficiaires de l'aide sociale doit encore mieux correspondre à un besoin d'insertion**
- + **Mise en commun Know-How**, les connaissances techniques du SSIP seront utilisables
- + Stratégie du GEF : **la réduction du nombre de périmètres**, l'extension de la diversité des programmes, **la prévention de la construction d'un monopole**, vont suivre.
- + Plus de moyens de financement permettent **l'utilisation concertée des moyens** pour des prestations pertinentes et pour **un développement continu des prestations POIAS**. Les prestations pourront être différenciées spatialement afin d'éviter de faire deux mêmes prestations.
- + **La qualité des programmes** pourra être augmentée
- + **Plus de place** devront être créées par une stratégie de négociation claire, pour laquelle un rapport qualitatif coût-efficacité suivra
- + Le **marché du travail de proximité** sera élargi par plus de prestataires – l'entrée sur le marché du travail sera partagé entre plusieurs partenaires et peut si besoin être différenciée ou mise en commun.
- + Le fond POIAS aspire à **un rapport coût-efficacité optimisé**

5. Financement

Le financement du SSIP fonctionne comme convenu dans le concept cantonal POIAS, c'est-à-dire à travers les moyens cantonaux prévus à cet effet. Ils devraient suffire pour couvrir tous les coûts du SSIP. Les prestations EPSM pèsent notamment fortement. Le SSIP facture au canton ses prestations. Selon les premières expériences de 2016, il sera possible de couvrir tous les coûts. S'il devait y avoir des problèmes, Bienne devra chercher une solution en collaboration avec le canton.

Une insécurité réside : en 2016, le modèle poursuivi (SSIPPlus) était conforme à la stratégie du canton (séparation de la diffusion/attribution des mesures et de la mise en œuvre des mesures) – mais cela n'est pas encore établi dans la culture des autres régions. Ainsi, dans les autres régions, un financement mixte est la règle, ce qui rend impossible la transparence des coûts. À Bienne, cela est clairement séparé depuis 2016 et il reste à voir comment la situation financière de départ évolue après la première année de mise en pratique de calculs des coûts complets. En particulier, la couverture des coûts des activités administratives (de la réception jusqu'à la gestion des placements à l'essai) est à examiner. Le concept POIAS et la gestion cantonale prévoit que les tâches puissent être accompli en étant totalement couvertes au niveau des coûts. Les premières expériences laissent penser que cela peut réussir.

Les répartitions des charges entre POIAS et les services sociaux ne sont pas toujours claires. Le SSIP Seeland ne peut fournir aucun service qui est financé par la répartition des charges, à l'exception de ce qui est convenu par le crédit POIAS. Si un service social souhaite tout de même un service (par exemple un accompagnement durant la mesure), il doit calculer ce service séparément et il doit être financé par la commune ou par le fond attribué à la répartition des charges pour l'aide sociale (personnel). De même, les coûts des infrastructures doivent être couverts pour le budget communal. Cela est permis par des arrangements mutuels et à l'aide des règles qui interviennent dans le contrat.

Il n'y a pas d'argent qui circule entre les communes affiliées et Bienne. Le côté financier sera calculé avec le canton. A ce sujet, les détails sur les postes correspondant aux coûts sont mentionnés dans les comptes municipaux d'après HRM2. Les mesures concrètes à mettre en œuvre sont définies par le crédit cantonal POIAS et peuvent être définies pour 2018 et pour la fin 2017, si le parlement cantonal détermine et libère les fonds.

Dans l'annexe « Financement FAI Seeland » les chiffres de financement actuels sont respectivement mentionnés conformément au crédit POIAS.

6. Programme d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)

Comme précisé dans le chapitre 3, le SSIP Seeland fournit des prestations selon le concept POIAS du canton. Bienne, en tant que commune-siège, négocie d'un côté avec le canton mais également avec les prestataires des prestations d'insertion et leur financement. La direction du département de l'action sociale ainsi que la direction du SSIP Seeland sont ensemble les responsables opérationnels. Les communes affiliées ont la possibilité d'agir sur les prestations à travers leurs services sociaux – dans le cadre des échanges professionnels entre le SSIP Seeland et les services sociaux affiliés. Elles n'ont par contre pas de droits de participation dans les négociations – cela les rendrait de toute manière trop complexes et alourdirait les contrats. Bienne, en tant que commune-siège, conclut les contrats.

Les programmes d'occupation et d'insertion (POIAS) se développeront en permanence avec les prestataires, les services sociaux affiliés et le SSIP et seront en particulier dirigés vers les besoins du marché du travail. Pour cela, les développements actuels des services sociaux (groupes de besoins) seront pris en compte.

Directives stratégiques pour la négociation des programmes (seront régulièrement adaptés et développés) :

- Les places doivent être diversifiées pour répondre aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale (métiers et domaines différents, différents taux d'occupation, métiers pour femmes ou pour hommes) ;

- Les places doivent répondre aux exigences du GEF (Qualification, conseils et coaching) ;
- Les places doivent être si possible dirigées vers le 1^{er} marché du travail ou doivent permettre d'atteindre par étape le 1^{er} marché du travail ;
- Une multitude de partenaires permettent d'avoir une multitude de contact sur le 1^{er} marché du travail – Les monopoles sont à éviter ;
- Les places ne doivent pas concurrencer le 1^{er} marché du travail.

Avec les organisations partenaires suivantes, il y a actuellement des liens contractuels dans le cadre du POIAS avec le SSIP plus. Les offres évolueront constamment et peuvent aussi être modifiées :

- Avenir Biel-Bienne (Netzwerk Grenchen), Places IP à Bienne; FRAC, entraînement au travail professionnel, Places PIP à Bienne; CSP Regenove, diverses places PIP à Tramelan; Gad-Stiftung, diverses places IS et PIP à Bienne, Brügg et Lyss; LBS, diverses places IS et PIP à Bienne; Syphon, places IS à Brügg; Mercato, Places PIP à Aarberg; Blauzone (Croix bleue), Places SI à Bienne; Südkurve, Places PIP et PE à Lyss.
- SSIP (Services EPSM; clarification, clarification approfondie, coaching, module individuel, suivi, atelier de candidature) à Bienne
- Les autres programmes, comme le programme de l'OP (Centres d'orientation professionnelle/ programme cantonal), le Case Management Formation Professionnelle (CM FP/ programme cantonal) pour les jeunes et les jeunes adultes sans diplôme professionnel ou FIPT (Intégration pour tous) avec observation, clarification-placement-suivi en emploi restent en outre ouverts.
- En complément, après consultation, les places KIA¹ peuvent aussi être incluses, pour optimiser l'aménagement des places (pour l'instant ces places sont des places KIA de Bienne) :
 - Netzwerk Grenchen, SIJ 18-25 (jeunes adultes) à Granges;
 - Passepartout, IS 18-25 à Bienne ; LBS, IS à Bienne ; Teamsolutions, IS à Bienne ; Atelier 93, IS/PIP à Bienne
- Pour tirer le meilleur profit de l'enveloppe financière prévue par le canton et pour prendre en compte de manière optimale un marché du travail en évolution, il y a aussi régulièrement pendant l'année de petits ajustements à faire au niveau des programmes de placement.
- Les collaborateurs du SSIP doivent affronter ces changements et la répartition doit si possible prendre en considération le degré d'utilisation des capacités du nombre de places pour chaque commune.

Il y a des communes qui offrent par ailleurs des places d'occupation financées par la commune. Les personnes concernées seront affectées par les services sociaux à ce programme. Ce programme ne sera pas géré par le SSIP. Les exceptions seront réglées de façon claire.

PE (Placement à l'essai) : Il s'agit de cas particuliers. Ils seront gérés administrativement, afin que la préparation du travail social se fasse déjà avant l'inscription par les services sociaux concernés. Les PE sont aujourd'hui déjà gérés par le SSIP – opérationnellement, le Intake I des services sociaux de Bienne ont deux collaboratrices administratives

¹ Bienne offre à ses partenaires la possibilité d'intégrer le programme biennois des places KIA. Ainsi, un plus large éventail de programme est disponible. Le placement au sein d'un programme KIA sera considéré pareillement à une place POIAS. L'utilisation des places sera ainsi optimisée (profils adaptés et diversité du programme ainsi que la thématique du degré d'utilisation des capacités seront optimisés).

responsables, qui sont financées par le SSIP. Ce modèle va être poursuivi. Ce processus est approprié et reste. Depuis 2015 déjà, le SSIP gère les places PE du Lysser Pools– il existe ainsi déjà une petite "SSIP Seeland-Collaboration" -- cela avec le consentement de l'association GAD.

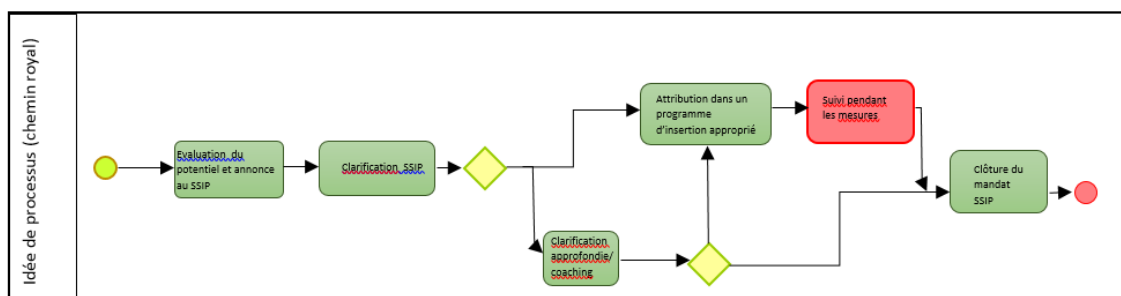
7. Fonctionnement opérationnel – Processus et répartition du travail

Le SSIP Seeland est la partie opérationnelle du département de l'action sociale de la ville de Bienne. Ce département dirige le personnel du SSIP et lui assure les fonctions de développement continu et d'assurance de la qualité. La direction du département de l'action sociale de Bienne est la personne de contact à cet égard. Pour les communes, ce sont les responsables des services sociaux affiliés.

Le SSIP Seeland a documenté ses processus de travail pour expliquer ses processus et ses interfaces. Ils expliquent notamment les passerelles entre :

- Le SSIP et les services sociaux affiliés
- Le SSIP et les prestataires de mesures d'insertion
- Les prestataires des mesures d'insertion et les services sociaux affiliés

Le "chemin royal" est une vue simplifiée du processus, dans laquelle les parties importantes du processus sont désignées. Le rouge montre les parties du processus (prise en charge durant les mesures) qui sont du ressort des services sociaux – toutes les autres étapes du processus sont de la responsabilité du SSIP :



Les descriptions détaillées des processus (les parties et le processus détaillé) sont disponibles sur demande. Les processus seront régulièrement développés et ajustés.

Afin d'optimiser la planification (capacités et aperçu du degré d'utilisation des capacités) tout comme les échanges d'information, le SSIP Seeland développe depuis 2016 un logiciel – voir Controlling et Reporting.

Tous les partenaires participants sont sollicités dans le cadre des échanges d'information -- la répartition du travail signifie toujours aussi une perte d'énergie. Les interfaces sont aussi à clarifier. Les échanges utiles et les réunions seront gérés par le SSIP Seeland ; la réussite de ces échanges est tributaire de la participation de chacun des partenaires. Les phases de rencontre se coordonnent et il n'y a pas de séances séparées pour les services affiliés.

8. Controlling et Reporting

Le passé a montré que l'un des plus grand défi dans un processus si dynamique et avec autant de joueurs et de parties prenantes, consiste à fournir les informations les plus utiles. Pour que cela réussisse, le mêmes besoin en informations est exigé par chaque participant.

Le SSIP s'est spécialement équipé pour cette tâche spécifique, en collaboration avec son partenaire IT Infogate, de l'outil informatique de gestion des cas « eCase » pour que le contrôle des affectations et des placements puisse fonctionner. Des derniers ajustements mineurs pour optimiser cette plate-forme sont en cours et le programme sera au plus tard opérationnel en 2017. L'outil contient :

- Le suivi des dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale pour le SSIP en lien avec les efforts déployés et les informations nécessaires pour l'insertion sociale et professionnelle.
- Le recensement des prestations des collaborateurs du SSIP
- Le nombre de places des mesures d'insertion, ce qu'elles permettent, un regard constant sur les placements effectifs et sur les places disponibles, afin de pouvoir optimiser au maximum le degré d'utilisation:
 - Du point-de-vue des collaborateurs du SSIP
 - Du point-de-vue des services sociaux concernés
 - Du point-de-vue des prestataires de mesures d'intégration
 - Des mandats individuels
- Les informations nécessaires aux différentes factures et rapports (incl. Le rapport annuel et les factures pour GEF) afin de voir ce qui doit être ajusté avec les données des prestataires, de voir les erreurs et d'examiner les moyens envisageables pour y remédier.
- Les motifs de fermeture (d'une phase) d'un mandat avec le potentiel et le succès doivent être saisis dans les statistiques
- Un outil de report, pour formater en tout temps les informations nécessaires à observer (pré-programmé, pour éviter au maximum les fautes)
- Une option pour permettre à l'utilisateur d'avoir un accès à distance aux informations appropriées et à en prendre connaissance (droit de lecture).

Il est par conséquent prévu que les services sociaux affiliés bénéficie d'un accès en tout temps à l'état actuel des mesures et puissent autant que possible se faire une image sur l'état du travail et sur la phase dans laquelle le bénéficiaire de l'aide sociale se situe. Ils peuvent aussi contrôler seuls leur taux d'occupation dans les mesures et intervenir ou assigner une place dès qu'il existe une capacité de placement.

Pour les reportings à livrer périodiquement aux services sociaux affiliés, les points-clefs suivants sont notamment à prendre en compte :

- Le nombre de mandats avec le nom des bénéficiaires de l'aide sociale, en incluant le début du mandat et la phase actuelle, c'est-à-dire dans quelle mesure le bénéficiaire de l'aide sociale se trouve.
- Aperçu sur le degré d'utilisation moyen des capacités de placement de ses «propres» places.
- Aperçu sur le degré d'utilisation moyen des capacités de placement de ses «propres» places POIAS.

En complément de ces possibilités techniques, des échanges d'information entre les directions ont lieu régulièrement. Le but est d'optimiser la coordination entre les partenaires et de reconnaître rapidement des objectifs ou des évolutions contradictoires et de pouvoir les résoudre. Le SSIP Seeland sera continuellement amélioré et optimisé par les parties prenantes (voir annexe : "Planung der Sitzungs- und Austauschgefässe FAI")

Le rapport qui sera dans le rapport annuel de la ville de Bienne sera livré aux partenaires du SSIP.

En complément du travail décrit plus haut, le SSIP sera contrôlé par le canton de Berne (GEF) et dans le cadre des contrôles internes par l'autorité sociale de la ville de Bienne et par le contrôle des finances de la ville. Le SSIP a lui-même à son tour une fonction de surveillance dans le cadre du concept POIAS sur les prestataires. Le SSIP doit d'assurer que les prestations achetées soient de bonne qualité et que les conditions contractuelles soient fournies par les prestataires.

Les contacts principaux du SSIP sont, à côté des prestataires, les services sociaux (régionaux), représentés à travers leur propre direction, ainsi que le canton de Berne, représenté par la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.

9. Contenu, état du travail conceptuel, coordonnées

- Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS), Juin 2016, valable dès 2017
- Überblick und Planung der Sitzungs- und Austauschgefässe FAI (Bsp. 2016)
- Financement SSIP Seeland (Informations de base sur les finances)

En travail:

- Concepts méthodiques SSIP – Etat des lieux et cadres principaux, à partir desquels les collaborateurs du SSIP peuvent effectuer leurs tâches conformément à POIAS (les concepts existants des années précédentes est en révision et sera terminé pour la fin de l'année 2017-

Contacts du SSIP Seeland

Plus d'informations sur les questions opératives/méthodiques :

Service spécialisé d'insertion professionnelle Bienne, Burggasse 10, 2501 Biel/Bienne
Responsable SSIP: Elke Müller, Tel.: 032 326 15 28 oder 032 326 15 11, Mail: elke.mueller@biel-bienne.ch

Informations sur les aspects stratégiques et financiers:

Responsable du département de l'action sociale, Thomas Michel, Tel. 032 326 15 05; Mail: thomas.michel@biel-bienne.ch